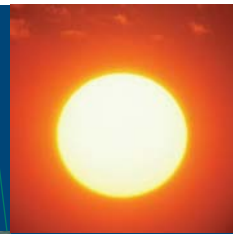


naturemade



naturemade garantit une électricité produite en accord avec la nature.

Informations et argumentaire pour les spécialistes de l'énergie





Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Le label de qualité <i>naturemade</i> pour l'électricité renouvelable | 3 |
| Le label de qualité <i>naturemade</i> existe en deux niveaux de qualité | 3 |
| <i>naturemade</i> est un logo crédible bénéficiant d'un large soutien | 3 |
| Les systèmes énergétiques certifiables | 3 |
| Critères de certification pour la production d'électricité | 4 |
| Critères <i>naturemade basic</i> et <i>naturemade star</i> | 4 |
| Fonds d'amélioration écologique | 5 |
| Pourquoi faire certifier une production d'électricité avec <i>naturemade</i>? | 5 |
| Critères de certification pour la distribution d'électricité | 6 |
| <i>naturemade basic</i> et <i>naturemade star</i> | 6 |
| Réalisation du modèle de promotion | 6 |
| Fournisseurs de produits <i>naturemade</i> | 6 |
| Pourquoi proposer de l'électricité <i>naturemade</i> dans son portefeuille de produits? | 6 |
| Composition du portefeuille de produits | 7 |
| Procédure de certification | 8 |
| Étapes importantes | 8 |
| Frais de certification | 8 |
| Particularité des centrales hydroélectriques <i>naturemade star</i> | 8 |
| Comment l'électricité <i>naturemade</i> arrive-t-elle jusqu'aux consommateurs? | 9 |
| Achat direct par le réseau électrique du distributeur local | 9 |
| Achat par certificats chez un autre distributeur d'électricité | 9 |
| Pourquoi acheter de l'électricité <i>naturemade</i> en tant que consommateur? | 10 |
| Pourquoi acheter de l'électricité <i>naturemade</i> en tant que commune? | 10 |
| Pourquoi acheter de l'électricité <i>naturemade</i> en tant qu'entreprise? | 10 |
| Cités de l'énergie avec électricité <i>naturemade basic</i> ou <i>naturemade star</i> | 11 |
| Entreprises avec électricité <i>naturemade basic</i> ou <i>naturemade star</i> | 11 |
| <i>naturemade</i> et la politique énergétique en Suisse | 12 |
| Principes de la politique énergétique de la Confédération | 12 |
| Marquage de l'électricité | 12 |
| Certificat de provenance | 12 |
| Loi sur l'approvisionnement en électricité / Loi sur l'énergie | 12 |

Légende des photos de la page de titre

Installation photovoltaïque des AET (Azienda Elettrica Ticinese) à Melide, *naturemade star*
Centrale hydroélectrique FMB Energie SA à Niederried, *naturemade star*
Installation de valorisation organique Kompogas AG à Volketswil, *naturemade star*
Installation éolienne de RhônEole SA à Collonges, *naturemade star*
Lac de retenue de la Grande Dixence, centrale Fionnay Grande Dixence SA, *naturemade basic*

Vous trouverez des informations détaillées sur les critères et la procédure de certification sur la page d'accueil www.naturemade.ch. Des informations relatives au label Cité de l'énergie sont disponibles sur le site <http://www.citedelenergie.ch/>. Vous trouverez des informations concernant l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) sur le site www.enaw.ch.



Le label de qualité *naturemade* pour l'électricité renouvelable

naturemade est le label de qualité développé en Suisse pour l'électricité provenant à 100% de sources d'énergie renouvelables. Il est synonyme de qualité et d'améliorations écologiques. *naturemade* est porté par **l'Association pour une électricité respectueuse de l'environnement VUE (Association pour une énergie respectueuse de l'environnement à partir du 1. 1. 2009)**.

Le label *naturemade* existe en deux niveaux de qualité



naturemade basic garantit une électricité à 100% renouvelable, protège le climat et soutient le modèle de promotion *naturemade*.



naturemade star garantit une électricité à 100% renouvelable, protège le climat et soutient le modèle de promotion *naturemade*. Il assure par ailleurs le respect d'autres exigences écologiques, plus sévères et étendues, et distingue l'électricité produite de manière particulièrement respectueuse de l'environnement, appelée l'éco-électricité.



Centrale électrique d'Ova Spin, EKW, *naturemade basic*



Installation à biogaz de Lampart, Mauensee, *naturemade star*

naturemade est crédible bénéficiant d'un large soutien

Certification séparée de la production et de la distribution

Les installations de production et la distribution de l'électricité aux clients finaux sont certifiées séparément. Cela permet de garantir la provenance de chaque kWh d'électricité vendue et d'éviter la double vente. Les critères de certification pour la production et la distribution diffèrent.

Audit et certification contrôlés indépendamment

L'audit et la certification sont réalisés indépendamment. L'audit est effectué par des auditeurs pilotes accrédités venant de sociétés indépendantes de certification de systèmes de management qualité et environnement (SQS, TÜV Süd, Swiss TS, arsenalresearch).

Pour les centrales hydroélectriques *naturemade star*, on fait en plus appel à des auditeurs spécialisés accrédités venant de bureaux spécialisés en écologie des cours d'eau. La certification est effectuée par le comité du VUE sur la base des documents d'accréditation.

naturemade bénéficie d'un large soutien

Des organisations environnementales et des organisations de consommateurs (WWF, Pro Natura et forum des consommateurs), des associations pour les énergies renouvelables (Forum Biogaz, Suisse Eole, Swissolar, Association pour l'aménagement des eaux), des gros consommateurs de courant ainsi que des grands, moyens et petits distributeurs et producteurs d'électricité sont représentés au VUE et dans son comité.

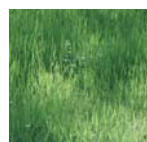
Les systèmes énergétiques certifiables

Les systèmes énergétiques suivants peuvent être certifiés:

- Energie hydraulique (centrales hydroélectriques à accumulation et au fil de l'eau, centrales de turbinage de l'eau potable et des eaux usées, turbines de dotation)
- Photovoltaïque
- Energie éolienne
- Energie issue de la biomasse (déchets verts, bois, biogaz agricole, gaz de digestion, huile végétale)

Les agents énergétiques comme le soleil, la biomasse (gaz de digestion excepté) et le vent occupent une position particulière au VUE car ils méritent une promotion spéciale en tant qu'énergies de l'avenir. Le VUE les appelle «nouvelles énergies renouvelables».

En principe, il est possible de certifier d'autres systèmes énergétiques pour autant qu'il s'agisse de sources d'énergie renouvelables.





Critères de certification pour la production d'électricité

Critères *naturemade basic* et *naturemade star*

naturemade basic

Les critères de base suivants doivent être respectés:

Qualité:

- L'électricité est produite exclusivement à partir de sources d'énergie renouvelables
- Respect de la conformité légale
- Certification de la quantité nette d'électricité pour tous les systèmes énergétiques; cela signifie en particulier la déduction de l'énergie de pompage pour les centrales de pompage-turbinage
- Déclaration d'origine avec données précises sur les centrales électriques
- Bilan énergétique pour l'électricité produite et revendue
- Pas de recours aux matières génétiquement modifiées

Améliorations écologiques:

- Introduction d'un système de management environnemental pour les entreprises d'une certaine importance

Autres critères:

- Affiliation au VUE
- Engagement pour une politique d'entreprise durable

naturemade star

Aux critères de base de *naturemade basic* s'ajoutent les critères suivants:

Evaluation de la durabilité sur le plan global

Des écobilans ont été établis **pour chaque système énergétique** selon la méthode d'évaluation Ecoindicateur 99 afin d'en déterminer l'impact environnemental. La charge environnementale pour l'électricité des installations certifiées ne doit pas dépasser la moitié de la charge environne-

mentale pour l'électricité produite par une turbine moderne gaz/vapeur. La charge environnementale est définie **pour chaque installation particulière** à l'aide d'un modèle caractéristique standardisé simplifié, résultant de l'écobilan.

Evaluation de la durabilité sur le plan loco-régional

Des critères loco-régionaux spécifiques ont été développés pour chaque système énergétique en collaboration avec des fédérations spécialisées, des organisations environnementales, des producteurs et des distributeurs d'électricité.

Solaire: consommation de paysage

Eolien: protection du milieu environnant

Valorisation des déchets verts: p. ex. préservation de la diversité biologique, diminution des émissions d'odeurs

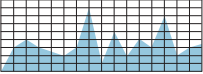




Biogaz agricole: p. ex. gestion des engrais de ferme, diminution des émissions d'ammoniac, valeur limite pour la consommation d'huile d'allumage

Bois et bois usagé: p. ex. origine des carburants bois (règlements pour le bois tropical et le bois à l'état naturel), rendement global de l'installation

Gaz de digestion: p. ex. concept énergétique, diminution du bruit et des émissions d'odeurs comme les gaz d'échappement, puits d'azote

Centrales de turbinage d'eau potable: p. ex. zones de protection des eaux souterraines, captages de sources, intégration dans le paysage

Hydraulique: le VUE s'appuie sur les critères Greenhydro® développés par l'EAWAG, l'Institut de recherche sur l'eau du domaine des EPF. Ils tiennent compte des domaines d'écologie des cours d'eau suivants: Débits réservés, Gestion des éclusées, Gestion des réservoirs, Gestion du charriage et Conception des installations. Une centrale au fil de l'eau nouvellement sous concession a de bonnes chances de répondre aux critères loco-régionaux pour *naturemade star*.

| | Débits réservés | Gestion des éclusées | Gestion des réservoirs | Gestion du charriage | Conception des installations |
|---|--|--|---|--|--|
| Caractères hydrologiques  | <ul style="list-style-type: none"> • Régime d'écoulement • Débit minimum | <ul style="list-style-type: none"> • Fluctuations de débit • Pas d'assèchement dans le tronçon de restitution • Stabilité thermique | <ul style="list-style-type: none"> • Chasses et vidanges du réservoir • Gestion des fluctuations artificielles de débit • Chasses des dessableurs | <ul style="list-style-type: none"> • Charriage pendant les crues | <ul style="list-style-type: none"> • Evacuation des eaux de crue • Débit plancher dans le tronçon à débit résiduel |
| Connectivité des milieux  | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau des cours d'eau • Pas d'isolement des petits affluents • Hauteur d'eau suffisante | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de piégeage des poissons et du benthos | <ul style="list-style-type: none"> • Aménagements des zones des embouchures • Effets du marnage • Conception des retenues | <ul style="list-style-type: none"> - | <ul style="list-style-type: none"> • Migration libre des poissons |
| Transport solide et morphologie  | <ul style="list-style-type: none"> • Structure naturelle des fonds | <ul style="list-style-type: none"> - | <ul style="list-style-type: none"> • Eviter le colmatage après les chasses et vidanges • Charriage | <ul style="list-style-type: none"> • Prévention de l'érosion du fond • Bilan de matériaux solides • Embouchures des affluents | <ul style="list-style-type: none"> • Conception des barrages adaptée au transport solide par charriage |
| Paysage et biotopes  | <ul style="list-style-type: none"> • Milieux et éléments paysagers dignes de protection • Zones alluviales inventoriées | <ul style="list-style-type: none"> • Diversité des habitats et éléments paysagers caractéristiques • Zones alluviales inventoriées | <ul style="list-style-type: none"> • Alluvionnements dans la zone de retenue • Zones alluviales inventoriées | <ul style="list-style-type: none"> • Pente suffisante dans le bief aval | <ul style="list-style-type: none"> • Milieux dignes de protection • Habitats dans les ruisseaux artificiels de contournement |
| Biocénoses  | <ul style="list-style-type: none"> • Diversité spécifique des espèces • Conditions de température et d'oxygène et capacité d'autoépuration | <ul style="list-style-type: none"> • Habitat piscicoles, notamment frayères et zones de grossissement | <ul style="list-style-type: none"> • Matières en suspension, température et taux d'oxygène • Dates des chasses et vidanges • Possibilités de retrait | <ul style="list-style-type: none"> • Formation d'habitats rivulaires typiques | <ul style="list-style-type: none"> • Protection des espèces aquatiques et riveraines |

Thèmes des domaines d'écologie des cours d'eau des critères Greenhydro®



Fonds d'amélioration écologique

Un centime du prix d'achat de chaque kilowattheure d'électricité *naturemade star* produit par les centrales hydroélectriques et les stations de traitement des eaux usées (STEP > 50 000 EqH) est versé dans un fonds d'amélioration écologique.

Ce fonds est utilisé pour la revalorisation écologique des environs des centrales. La gestion des contributions incombe à l'exploitant de la centrale.

Sont injectés dans le fonds:

- 0.1 centime par kWh produite
- 0.9 centime par kWh que la centrale vend comme électricité *naturemade star*

Les mesures sont définies par un organe stratégique dont doivent faire partie, en plus de l'exploitant de la centrale, des représentants des autorités et des organisations environnementales loco-régionales. Les contributions au fonds ne peuvent pas être utilisées pour atteindre les objectifs des critères de certification.

Les petites centrales hydroélectriques d'une puissance < 100 kW peuvent renoncer au Fonds d'amélioration écologique.



Etang nouvellement créé par le fonds de la centrale de Schaffhouse dans la réserve naturelle de Schaarenwiese.

Pourquoi faire certifier une production d'électricité avec *naturemade*?

La certification de la production d'électricité avec *naturemade basic* ou *naturemade star* garantit la qualité, soutient les améliorations écologiques, documente la plus-value renouvelable et écologique et aiguise le profil de l'entreprise.

Pour la qualité:

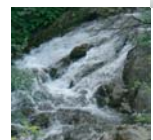
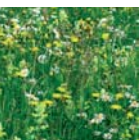
- Garantit que 100% de l'électricité provient de **sources d'énergie renouvelables**
- **Crédibilité** grâce au large soutien des organisations environnementales, des organisations de consommateurs et de l'économie électrique
- **Certification séparée de la production et de la distribution**, garantissant que la quantité d'électricité en vente ne dépasse pas la quantité produite
- **Qualité écologique maximale**, avec la certification *naturemade star*
- **Certificat de performance unique** et qualité maximale pour la protection des cours d'eau avec l'énergie hydraulique *naturemade star* sur toute l'Europe

Pour les améliorations écologiques:

- **Amélioration continue du bilan écologique d'exploitation** et de la performance environnementale grâce à l'introduction du système de management environnemental exigé pour les grandes centrales
- **Mesures d'amélioration écologiques** dans les environs des installations, financées par le fonds des centrales hydroélectriques et des stations d'épuration des eaux usées *naturemade star*
- **Valorisation écologique** des installations existantes, construction de nouvelles centrales électriques écologiques

Pour le profil d'entreprise des producteurs d'électricité:

- **Certificat** crédible pour une production électrique respectueuse du climat
- **Plus-value renouvelable et écologique chiffrable**, qui peut être vendue aux distributeurs d'électricité
- Excellente base pour le **certificat de provenance**
- **Amélioration des procédés d'exploitation** par l'introduction d'un système de management environnemental
- **Bilan énergétique** exact dans l'entreprise
- **Création d'une identité** par le biais d'un label de qualité suisse et renforcement de la région





Critères de certification pour la distribution d'électricité

naturemade basic et naturemade star

Les critères suivants doivent être respectés:

Qualité:

- Respect de la conformité légale
- Déclaration d'origine avec indication des centrales certifiées d'où provient l'électricité certifiée proposée
- Indication de la composition de l'électricité distribuée, avec mention des différents systèmes énergétiques
- Introduction d'un système de management environnemental pour une puissance installée > 10 MW
- Bilan énergétique pour l'électricité achetée et revendue
- Comparaison annuelle entre électricité achetée et vendue

Amélioration écologique:

- Réalisation du modèle de promotion

Autres critères:

- Affiliation au VUE

Réalisation du modèle de promotion

Au moins 5% du total de l'électricité *naturemade basic* et *naturemade star* vendue par chaque distributeur doit être certifiée *naturemade star*, et au moins la moitié (2.5%) doit provenir de nouvelles installations solaires, éoliennes ou à biomasse (gaz de digestion excepté). L'autre moitié peut

provenir de l'énergie hydraulique et du gaz de digestion. Au maximum la moitié des 5% de l'électricité du modèle de promotion peut provenir d'installations étrangères. En achetant de l'électricité *naturemade*, les consommateurs stimulent d'une part l'augmentation des nouvelles énergies renouvelables, et d'autre part l'écologisation de l'énergie hydraulique et des stations d'épuration des eaux usées énergétiquement efficaces.

Plus les clients consomment d'électricité *naturemade basic* ou *naturemade star*, plus il faut construire et écologiser des installations.

Les offres avantageuses d'électricité certifiée *naturemade basic* se prêtent particulièrement bien à un marché étendu. Elles génèrent un chiffre de vente élevé, donc multiplient les achats d'électricité certifiée *naturemade star*.

Fournisseurs de produits naturemade

Il suffit d'introduire son code postal sur le site www.naturemade.ch (rubrique «clients finaux») pour trouver si un distributeur d'électricité local propose des produits certifiés *naturemade basic* ou *naturemade star* dans une commune. Les fournisseurs de certificats d'électricité *naturemade basic* ou *naturemade star* sont aussi mentionnés sur le site.

Pourquoi proposer de l'électricité *naturemade* dans son portefeuille de produits?

La certification de la distribution d'électricité avec *naturemade basic* ou *naturemade star* garantit la qualité, indispensable pour la commercialisation de la plus-value renouvelable et écologique, et permet d'obtenir des avantages pour se positionner sur le marché.

Pour la qualité:

- Garantit que 100% de l'électricité provient de **sources d'énergie renouvelables**
- **Qualité écologique maximale** avec *naturemade star*
- **Crédibilité** grâce au large soutien des organisations environnementales et de l'économie électrique
- **Certification séparée de la production et de la distribution**, garantissant que la quantité d'électricité en vente ne dépasse pas la quantité produite

Pour les améliorations écologiques:

- Beaucoup **d'effet dans la promotion de l'éco-électricité** pour un petit supplément de prix avec *naturemade basic*
- **Mesures d'amélioration écologique** dans les environs des installations, financées par le fonds interne des centrales hydroélectriques et des stations d'épuration des eaux usées *naturemade star*

- **Valorisation écologique** des installations existantes, construction de nouvelles centrales électriques écologiques
- Contribution à **l'amélioration écologique du mix d'électricité consommé en suisse**

Pour le profil d'entreprise des fournisseurs d'électricité:

- **Certificat** crédible pour une production électrique respectueuse du climat
- **Plus-value renouvelable et écologique chiffrable**, qui peut être vendue aux clients finaux et rend le supplément de prix exigé plus transparent
- Les **attentes des consommateurs sont satisfaites**; ils ont plus de liberté pour choisir leur électricité renouvelable et les produits écologiques avec garantie de qualité
- **Arguments de vente** basés sur la qualité
- Base pour le **développement d'une stratégie de marque**, aussi en vue de l'ouverture du marché de l'électricité
- **Positionnement** comme entreprise moderne **sur le marché de l'électricité**
- **Possibilités de coopération** avec les producteurs et les autres fournisseurs dans le réseau du VUE



Composition du portefeuille de produits

ewz: majorité de la distribution d'électricité certifiée *naturemade*, produit par défaut à base d'énergies renouvelables *naturemade basic* et efficacité énergétique pour les clients commerciaux

En 2005/2006, le conseil municipal et le conseil communal de Zurich ont décidé de réviser les tarifs de la centrale électrique de la Ville de Zurich (ewz) et d'introduire au même moment de nouveaux produits électriques. Avec le nouveau modèle tarifaire d'ewz, les clients peuvent sélectionner leur électricité entre *naturemade star*, *naturemade basic* ou produits non certifiés. Chaque produit a sa propre couleur. Ceux qui ne choisissent pas obtiennent par défaut de l'électricité *naturemade basic* avec modèle de promotion intégré.

Par ailleurs, ewz accordent un bonus d'efficacité de 10% sur le prix de l'énergie et des services à leurs grands clients commerciaux, si ces derniers utilisent l'électricité de manière efficace et conforme aux prescriptions de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC).



A ewz, chaque qualité d'électricité porte sa couleur



Certificat de Rätia Energie AG

Rätia Energie AG: vente d'éco-électricité avec des certificats

Rätia Energie a remarqué tôt que *naturemade star* était un label de qualité crédible et prometteur de succès. En 2000 déjà, Rätia Energie a lancé l'un des premiers produits certifiés *naturemade star*. Avec le sentier éco-électricité, PurePower Grisons concilie depuis lors les événements touristiques avec une production d'électricité respectueuse de l'environnement. Avec le développement et le lancement des certificats d'éco-électricité en avril 2002, de nouveaux marchés ont été ouverts dans toute la Suisse et à l'étranger. Depuis, d'autres entreprises électriques ont reconnu le potentiel de tels certificats et en ont proposé à leurs clients.

SIG: distribution d'électricité exclusivement sous forme de produits, produit par défaut à base d'énergies renouvelables

En 2002, les SIG (Services Industriels de Genève) ont été la première entreprise en Suisse à livrer la totalité de sa

production d'électricité aux clients sous forme de produits. Les clients peuvent maintenant choisir entre un produit écologique certifié *naturemade star*, un produit à base d'énergies renouvelables (énergie hydraulique 100% certifiée TUV) et un produit dérivé de l'énergie thermique. Ceux qui ne choisissent pas obtiennent par défaut 100% d'électricité hydraulique. Aujourd'hui, plus de 37 000 clients couvrent une partie ou la totalité de leur consommation avec le produit écologique certifié *naturemade star* «SIG Vitale Vert». Par leur choix, ils ont élevé la production d'électricité solaire locale à 3.7 GWh/a.

Groupe E: *naturemade star* mène le bal

Depuis plusieurs années, Groupe E poursuit une politique en faveur du développement des énergies renouvelables et de la protection de l'environnement dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Berne. Il vend de l'électricité certifiée *naturemade star* par le biais de son offre «jade personal star» et «jade combi star». Les clients ont la possibilité de composer eux-mêmes leur électricité à partir de différents produits *naturemade star* («personal»), ou d'utiliser l'offre combinée («combi») avec 70% d'énergie hydraulique, 24% d'éolien et 6% d'énergie solaire.

IWB: diversité avec différentes qualités d'électricité

Les IWB (Industrielle Werke Basel) ont développé leur ligne de produits le 1er janvier 2007. En plus de l'électricité solaire pure bâlEctris Solar cert (*naturemade star*), les clients ont maintenant le choix entre les produits bâlEctris Eco (*naturemade basic*) et bâlEctris Ecostar cert (*naturemade star*). Dans la communication, une grande importance est ainsi attribuée à la description exacte du lieu de production de chaque produit. Les IWB utilisent délibérément le label de *naturemade* pour renforcer la confiance dans la production électrique.

ADEV: production d'éco-électricité conséquente, distribution uniquement avec des certificats

La coopérative pour l'énergie ADEV investit dans le domaine de l'approvisionnement en énergie et des prestations énergétiques depuis plus de 20 ans. Elle est responsable des prestations contractuelles en matière thermique (bois et CCFC) et de l'électricité renouvelable (éolien, hydraulique et solaire) pour plus de 60 installations. Tous les produits électriques proposés sont certifiés *naturemade star*. L'ADEV ne possède pas sa propre région d'alimentation en électricité, et vend l'éco-électricité produite «authentic» par le biais de certificats. En achetant ces certificats verts, soit la plus-value écologique, les acheteurs encouragent la construction de nouvelles centrales électriques écologiques.

En plus de l'éco-électricité, l'ADEV propose des placements d'argent écologiques, comme par exemple des parts de coopérative ou la participation en tant qu'actionnaire dans une filiale de l'ADEV.



Procédure de certification

Etapes importantes

La certification d'une centrale électrique ou d'une distribution d'électricité avec *naturemade basic* ou *naturemade star* se fait selon la démarche suivante:

- Sur demande, première consultation par le secrétariat du VUE
- Audit par un auditeur pilote accrédité auprès du VUE: vérification des critères de certification *naturemade*
- Remise de la demande de certification, de la déclaration, de la demande d'affiliation (formulaires du VUE correspondants) et du rapport d'audit au VUE
- Vérification des documents par le VUE
- Si les documents sont au complet, certification par le VUE lors de la séance du comité suivante (3 fois par année)
- Audit de contrôle annuel par l'auditeur pilote. Contrôle des critères et vérification des éventuelles exigences de l'audit de certification
- Recertification tous les 5 ans



Centrale hydroélectrique Bocki I et II, centrale électrique Erstfeld, *naturemade star*

Particularités pour les centrales hydroélectriques *naturemade star*

Les centrales hydroélectriques *naturemade star* (centrales de turbinage de l'eau potable et des eaux usées exceptées) requièrent des étapes supplémentaires avant et pendant l'audit:

- Selon les circonstances, une étude préliminaire peut être nécessaire pour évaluer la certificabilité de l'installation.
- Elaboration d'un concept de gestion.
- Dans le concept de gestion, les critères *naturemade star* hydro (Greenhydro®) sont vérifiés dans les détails et un plan de mesures est établi. Cela peut être effectué par l'exploitant de la centrale. Dans la plupart des cas, on fait toutefois encore appel à un expert spécialisé en écologie des cours d'eau.
- Audit par un auditeur pilote accrédité VUE, en présence d'un auditeur spécialisé accrédité par le VUE pour vérifier les critères d'écologie des cours d'eau dans le concept de gestion. L'auditeur spécialisé ne doit pas avoir participé à l'élaboration du concept de gestion.



Installation photovoltaïque Aeberhard à Barberêche, *naturemade star*

Frais de certification

Taxes VUE

- Taxes de certification, taxes de recertification
- Taxes de licence annuelles fixes et variables en fonction de la quantité sous licence

Affiliation au VUE

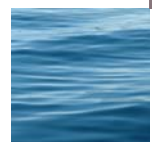
- Cotisation annuelle en fonction de la taille de l'entreprise

Frais d'audit

- Audit de certification, audit de re-certification
- Audit de contrôle annuel

Frais spécifiques à l'installation ou à la production pour la rendre certifiable

- Vérifications et investissements éventuels pour répondre aux critères (mesures prises par la centrale)



Comment l'électricité *naturemade* arrive-t-elle jusqu'aux consommateurs?

On peut comparer le réseau d'électricité suisse à un lac dans lequel l'électricité s'écoule physiquement à partir de différentes sources de qualités différentes (renouvelable et non renouvelable, certifiée et non certifiée). De ce lac, l'électricité passe par le réseau d'alimentation local jusqu'à la prise de courant dans la maison des consommateurs. En même temps il faut alimenter le lac avec la même quantité d'électricité que les consommateurs prélèvent, afin de maintenir constant le «niveau de l'eau» dans le lac.

Les clients n'ont pas d'influence directe sur le type d'électricité qui passe du lac à leur prise de courant. Mais en choisissant un produit électrique d'une certaine qualité, ils peuvent influencer la manière dont est produite l'électricité injectée dans le lac. La quantité correspondante, avec la plus-value renouvelable ou écologique, est réservée explicitement pour eux dans le bilan énergétique de leur fournisseur d'électricité.

On peut comparer les mouvements de l'électricité à une banque. Quelqu'un verse de l'argent sur un compte, par exemple 100 francs. Dans une autre succursale à un autre endroit, 100 francs sont prélevés de ce compte. Ce n'est pas exactement le billet de banque qui a été versé, mais sa valeur est conservée et le détenteur du compte peut en disposer. Les mouvements sur le compte, c'est-à-dire ce qui a été crédité et débité, sont visibles sur l'extrait de compte; c'est la même chose avec la facture d'électricité, qui indique précisément l'électricité prélevée et produite avec plus-value.

Plus-value signifie aussi plus de frais. En payant ce supplément, les clients encouragent la construction d'un plus grand nombre de nouvelles centrales pour produire de l'électricité renouvelable.

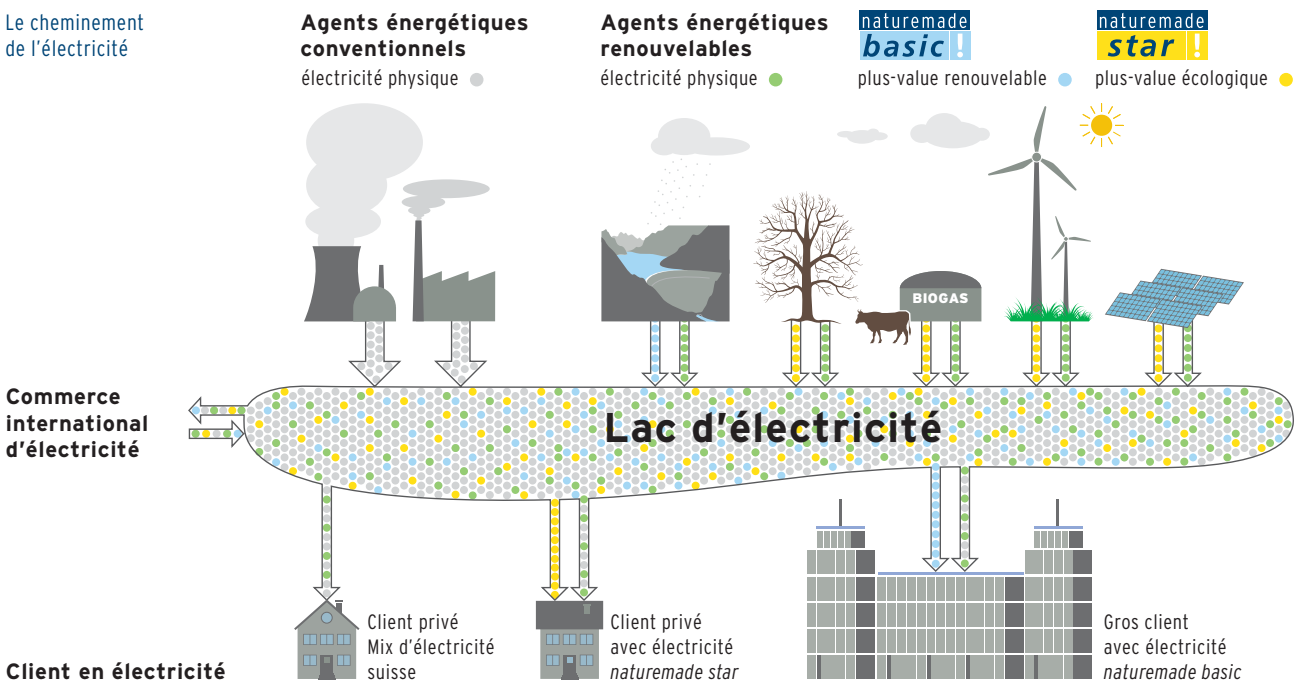
Achat direct par le réseau électrique du distributeur local

Soit le fournisseur puise dans le lac d'électricité suisse la quantité physique et la qualité de l'électricité désirée par ses clients, produite par des centrales certifiées *naturemade basic* ou *naturemade star*, soit il construit lui-même de nouvelles centrales pour produire des énergies renouvelables. Le mix d'électricité injecté dans le lac d'électricité devient ainsi plus écologique. Les clients du fournisseur d'électricité reçoivent l'électricité désirée directement au travers du réseau électrique local.

Achat au moyen de certificats chez un autre distributeur d'électricité

Le fournisseur puise également la quantité et la qualité d'électricité désirée par ses clients dans le lac d'électricité suisse, ou produit lui-même de l'électricité à partir d'énergies renouvelables, mais ne transmet dans ce cas que la plus-value renouvelable ou écologique de l'électricité aux clients finaux. Comme auparavant, les clients achètent la part physique de l'électricité à leur exploitant local par le réseau d'électricité local. Le fournisseur d'électricité qui vend les certificats garantit aux clients que la qualité de l'électricité *naturemade basic* ou *naturemade star* achetée - donc la plus-value renouvelable et écologique - est produite, injectée dans le lac d'électricité et leur est exclusivement vendue. Ces deux modes d'achat sont équivalents et garantissent que l'électricité *naturemade basic* ou *naturemade star* produite n'est vendue qu'une fois.

Le cheminement de l'électricité





Pourquoi acheter de l'électricité *naturemade* en tant que consommateur?

Par sa garantie de qualité et le large soutien dont elle bénéficie auprès des organisations environnementales, des organisations de consommateurs et de l'économie énergétique, l'achat d'électricité *naturemade basic* ou *naturemade star* appuie la crédibilité de la commune ou de l'entreprise par rapport à son engagement pour la durabilité et la réduction du CO₂. La commune ou l'entreprise contribue activement à la valorisation écologique du mix d'électricité suisse.

Pour la qualité:

- Garantit que 100% de l'électricité provient de **sources d'énergie renouvelables**
- **Certification séparée** de la production et de la distribution, garantissant que la quantité d'électricité en vente ne dépasse pas la quantité produite
- **Crédibilité** grâce au large soutien des organisations environnementales et de l'économie électrique
- **Transparence** garantie sur la provenance de l'électricité
- **Qualité écologique maximale**, et garantie de la meilleure qualité pour la protection des cours d'eau au niveau européen avec *naturemade star*

Pour les améliorations écologiques:

- Importante **promotion de l'éco-électricité** pour un petit supplément de prix avec *naturemade basic*
- **Mesures d'amélioration écologique** dans les environs des installations, financées par le fonds des centrales hydroélectriques et des stations d'épuration des eaux usées *naturemade star*
- Selon la provenance de l'achat: **valorisation écologique** des installations existantes et construction de nouvelles centrales électriques écologiques **dans la région**

Pourquoi acheter de l'électricité *naturemade* en tant que commune?

En achetant de l'électricité *naturemade basic* ou *naturemade star*, la commune assume des responsabilités en politique environnementale et renforce son effet de modèle vis-à-vis des citoyens.

Pour le profil de la commune:

- **Positionnement** en tant que commune durable
- **Création d'une identité** par le biais d'un label de qualité suisse
- **Effet de modèle** vis-à-vis des citoyens
- Selon la provenance de l'achat: **valorisation écologique** des installations existantes et construction de nouvelles centrales électriques écologiques **dans la région**
- **Promotion** des sources d'énergie indigènes

L'achat d'électricité *naturemade basic* et *naturemade star* peut être pris en compte pour le label Cité de l'énergie.

Commentaires sur la prise en compte de l'électricité *naturemade* pour le label Cité de l'énergie

Le label Cité de l'énergie distingue les communes qui ont réalisé au moins 50% de toutes les mesures de politique énergétique possibles.

Prise en compte pour la mesure 2.2.2 du catalogue:

Le nombre maximum de points est atteint si la commune couvre au moins 7% de la consommation totale de ses propres bâtiments et installations avec de l'électricité *naturemade star*, ou 70% avec de l'électricité *naturemade basic*, et le communique activement.

Prise en compte pour la mesure 3.2.2 du catalogue:

Le nombre maximum de points est atteint si la population de la commune achète au moins 3% d'électricité *naturemade star* ou 30% d'électricité *naturemade basic*. Pour cela, il faut promouvoir activement les offres en électricité *naturemade basic* et/ou *naturemade star*.

Pourquoi acheter de l'électricité *naturemade* en tant qu'entreprise?

En achetant de l'électricité *naturemade basic* ou *naturemade star*, l'entreprise se positionne comme établissement respectueux de l'environnement sur le marché national et international, et contribue activement à l'écologisation du mix d'électricité suisse.

Pour le profil de l'entreprise:

- **Positionnement** sur le marché comme entreprise durable
- **Application du label de qualité *naturemade*** dans la communication de l'entreprise et sur les produits
- L'entreprise **se profile** par l'origine suisse du label
- **Acceptation et comparabilité** maximale de l'entreprise grâce à l'harmonisation des labels de qualité pour l'électricité au niveau européen
- **Choix** conscient de la provenance et de la qualité de l'électricité, donc participation active au développement de l'avenir énergétique
- Engagement crédible en faveur de l'environnement, car l'argent économisé grâce aux **mesures d'efficacité énergétique** est investi dans des produits *naturemade basic* ou *naturemade star*
- **Possibilités de coopérer** avec des entreprises et des organisations environnementales au sein du réseau *naturemade*
- Avantages grâce aux **conditions spéciales** offertes aux gros clients par les fournisseurs d'électricité dans le cadre des conventions d'objectifs pour l'efficacité énergétique
- **Prise en compte** de l'achat d'électricité *naturemade star* dans le monitoring des conventions d'objectifs de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)





Commentaires sur la prise en compte de l'électricité *naturemade star* par l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)

L'AEnEC soutient et incite ses membres (entreprises) à appliquer la Loi sur le CO₂. Avec l'appui de l'AEnEC, de la Confédération et de certains cantons, les entreprises établissent une convention d'objectifs visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de CO₂.

L'achat d'éco-électricité *naturemade star* peut être pris en compte dans le monitoring de l'AEnEC comme mesure d'efficacité énergétique. Il n'entre cependant pas dans la convention d'objectifs. Exigences:

- L'achat d'électricité *naturemade star* doit se faire sur une période d'au moins 12 mois et doit être justifié chaque année.
- La prise en compte de l'électricité *naturemade star* est considérée comme une mesure d'économie d'électricité.

Cités de l'énergie achetant de l'électricité *naturemade basic* ou *naturemade star*

Vernier: Eclairage des rues et information par des autocollants *naturemade star*

La Cité de l'énergie de Vernier couvre l'ensemble de ses besoins en électricité pour l'éclairage des rues avec du courant *naturemade star*.

Cela constitue environ 23% des besoins annuels en électricité de la commune. La commune le communique en mettant des autocollants sur les réverbères.

Worb: joue un rôle modèle en achetant de l'électricité *naturemade star* pour les installations et les bâtiments communaux

Depuis le 1er juin 2005, la commune de Worb achète un forfait de 800 MWh d'électricité *naturemade star* par année. Cela constitue juste 50% de la consommation totale des bâtiments et installations de la commune. La commune a décidé d'acheter de l'éco-électricité, car le label Cité de l'énergie lui permet d'exprimer au quotidien son comportement durable modèle face à l'environnement.

Zurich: 100% renouvelable et au minimum *naturemade basic*

Depuis que le conseil municipal en a décidé ainsi en automne 2006, l'ensemble de l'administration de la Ville de Zurich est alimentée à 100% avec de l'électricité certifiée *naturemade*, dont 6% de *naturemade star*. La consommation électrique de l'administration se monte à environ 250 000 MWh par année. Certains services profitent d'un bonus d'efficacité des ewz et utilisent l'argent économisé pour acheter de l'électricité certifiée *naturemade star*, d'une plus grande valeur écologique.

Entreprises achetant de l'électricité *naturemade basic* ou *naturemade star*

Le réassureur **Swiss Re** envisage d'atteindre la neutralité CO₂ d'ici 2012. Dans ce but, l'entreprise Swiss Re a élevé la part initiale de sa consommation en électricité *naturemade star* de 30% en 2005 à 100% en 2007 dans sa filiale de Zurich. Depuis 1995, Swiss Re réalise régulièrement des programmes d'optimisation énergétique. L'entreprise a signé une convention d'objectifs volontaire avec l'AEnEC dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique.

WAGO travaille dans le monde entier dans le domaine de l'automation et de la technique de raccordement électronique. La conscience environnementale est fermement ancrée dans sa stratégie d'entreprise. De nouvelles technologies sont employées en vue d'optimiser les besoins énergétiques de la production. De plus, 100% des bâtiments sont munis de récupérateurs de chaleur. Depuis mai 2007, WAGO achète de l'électricité *naturemade star*: 37.5 MWh d'hydraulique, 3 MWh de solaire et 12.5 MWh d'éolien.

Au **Credit Suisse**, la qualité de l'électricité fait partie intégrante de la stratégie pour une neutralité CO₂ absolue de la Suisse, objectif que l'entreprise a atteint pour la première fois en 2006. En 2006, le Crédit Suisse a acheté 7035 MWh d'électricité *naturemade star*. Le CS est membre du «Energie-Modell Zürich» (Modèle énergie Zurich), l'association des gros consommateurs d'énergie pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et la diminution des émissions en CO₂, l'efficacité énergétique à des objectifs annuels de réduction.

En tant qu'entreprise responsable, la **Banque Cantonale de Fribourg BCF** envisage d'inclure à raison égale les critères de durabilité environnement, social et rentabilité dans ses décisions. La BCF achète déjà de l'électricité certifiée *naturemade star* pour son siège principal à Fribourg depuis le 1.1.2004. La commande s'est entretenu élevée à 50%, ce qui correspond à 1000 MWh par année. L'engagement de la BCF en faveur de l'environnement est un instrument visant à fidéliser la clientèle à long terme.

Avec le vélo électrique FLYER, **Biketec AG** fabrique un produit de mobilité durable très efficace du point de vue énergétique. Les vélos électriques FLYER sont produits à 100% avec de l'électricité *naturemade star*. Cela correspond à une consommation annuelle de 36 MWh. *naturemade star* convient à la philosophie du produit durable de Biketec AG.

Swisscom et sa clientèle ont besoin d'un approvisionnement en électricité fiable et garanti à long terme. Pour Swisscom, il est donc logique de promouvoir un approvisionnement en électricité écologiquement supportable, basé sur des sources renouvelables. Swisscom consomme de l'éco-électricité *naturemade star* depuis de nombreuses années. En 2006, cette quantité se montait à 13 200 MWh.





naturemade et la politique énergétique en Suisse

Principes de politique énergétique de la Confédération

Confédération:

Début 2007, la Confédération a décidé de revoir sa politique énergétique. Les priorités suivantes ont été fixées:

- 1^{ère} priorité: efficacité énergétique
- 2^{ème} priorité: énergies de sources renouvelables
- 3^{ème} priorité: centrales électriques
- 4^{ème} priorité: politique énergétique étrangère

Contribution de naturemade

- *naturemade* soutient la stratégie d'efficacité de la Confédération, par exemple en exigeant un système de management environnemental pour *naturemade basic*, des mesures d'efficacité énergétique pour les stations d'épuration des eaux usées, et un taux d'utilisation annuel élevé pour les installations de production d'électricité à partir de la biomasse. Les offres telles que le bonus d'efficacité des ewz ont un effet complémentaire.
- *naturemade* agit pour la promotion de l'énergie de sources renouvelables: *naturemade* veille à la différenciation de la qualité de l'électricité, stimule la construction d'installations de production de nouvelles énergies renouvelables et l'écologisation des installations existantes.

Marquage de l'électricité

Confédération:

Depuis 2006, tous les distributeurs ont l'obligation de communiquer leur mix aux clients. Ils doivent justifier les proportions et la provenance (Suisse ou étranger) des agents énergétiques utilisés pour le mix d'électricité fourni à tous les clients finaux l'année précédente. Le marquage doit être indiqué au moins une fois par année sur la facture d'électricité.

Contribution de naturemade

naturemade offre d'excellentes conditions pour le marquage de l'électricité, puisque la provenance de l'électricité *naturemade basic* ou *naturemade star* est certifiée. Le devoir d'information est aussi une bonne occasion de faire connaître les différentes qualités d'électricité et de promouvoir les produits certifiés *naturemade basic* ou *naturemade star*:

- On peut sensibiliser les clients au fait qu'ils ont une influence sur le mix d'électricité qui leur est fourni.
- Le mix d'électricité individuel, commandé par le client, fait l'objet d'une justification parallèle à celle du fournisseur. Cela permet de mettre en évidence l'engagement supérieur à la moyenne d'un client.

Certificat de provenance

Confédération:

L'Ordonnance du DETEC relative aux certificats de provenance est entrée en vigueur fin 2006. Les certificats de provenance garantissent l'origine de l'électricité produite à partir de sources renouvelables; cet instrument facilite le commerce international de l'électricité renouvelable. Ce n'est toutefois en soi pas une preuve de qualité écologique. En même temps, l'économie électrique s'en sert comme preuve pour le marquage de l'électricité et comme base pour la rétribution de l'injection à prix coûtant.

Contribution de naturemade

- *naturemade basic* ou *naturemade star* offrent une base pour le certificat de provenance.
- La qualité de l'électricité *naturemade basic* ou *naturemade star* peut être transférée avec le certificat de provenance.

Loi sur l'approvisionnement en électricité / Loi sur l'énergie

Confédération:

La Loi sur l'énergie révisée est entrée en vigueur en 2008. L'électricité produite par les nouvelles centrales utilisant des énergies renouvelables est indemnisée par la rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC) formulée dans l'article 7a. Cette rétribution couvre la plus-value renouvelable, qui ne peut plus être revendue. Selon l'article 7b de la Loi sur l'énergie, les producteurs sont cependant libres d'y renoncer et de vendre la plus-value renouvelable sur le marché libre.

Contribution de naturemade

naturemade contribue considérablement au maintien et à la stimulation du marché de l'électricité renouvelable:

- *naturemade* contribue aux objectifs de la Confédération (article 7b) en vendant ses produits sur le marché libre.
- La vente d'électricité certifiée *naturemade* permet de tenir compte des attentes des clients, qui désirent obtenir une plus grande quantité d'électricité renouvelable et de qualité supérieure à ce que prévoit la loi (par la rétribution de l'injection à prix coûtant). Certains clients désirent être approvisionnés à 100% avec de l'électricité renouvelable.
- L'électricité renouvelable produite par les installations déjà existantes possède comme auparavant une plus-value écologique. Une certification *naturemade basic* ou *naturemade star* en fournit un justificatif écrit.
- *naturemade star* donne des informations détaillées sur l'origine de l'électricité, autant que la qualité.
- Sur le marché libre, *naturemade star* présente des avantages économiques car les clients sont prêts à payer pour ce produit.